

Louis-Adolphe Cochery

Adolphe Louis Cochery, est né le 26 août 1819 à Paris et mort dans la même ville le 13 octobre 1900, est un homme politique français.

Propriétaire du château de *Lisledon à Villemendeur*, député de Montargis en 1869, ministre des Postes et Télégraphe du 20 décembre 1877 au 6 avril 1885, il fut le compagnon de Thiers.



En 1839, il fut reçu avocat. Nommé chef de cabinet du ministre de la Justice en 1848, il se consacra ensuite à la défense dans certaines affaires de presse à caractère politique (opposition républicaine) et semble ne pas s'être départi depuis lors d'un positionnement politique républicain « de centre gauche ».

En 1848 Homme politique Avocat, propriétaire du château de Lisledon à Villemendeur, chef de cabinet du Garde des Sceaux, Louis Adolphe Cochery poursuit une carrière politique.

En 1869 Il est élu député de l'opposition, il fit partie de la délégation chargée de porter au Gouvernement de la Défense nationale l'adhésion de l'Assemblée (1870) ; réélu en 1871, il fut ensuite sénateur du Loiret.

En 1868 il fut le fondateur de l'Indépendant de Montargis .

Lors de la Commune de Paris, il entra à quatre reprises, sous pavillon parlementaire, dans Paris insurgé, et fut brièvement inquiété malgré un sauf-conduit signé de la main d'Adolphe Thiers, qui, le 4 septembre 1871, le remercia pour son courage, devant une commission d'enquête parlementaire. En mai 1877, il fait partie des 363 députés qui s'opposent à Mac-Mahon.

Il fut encore le premier ministre des Postes et Télégraphes de 1877 à 1885.

Contexte des télécommunications françaises

Qui s'intéresse à l'histoire du téléphone à Paris, en région parisienne, et plus largement en France dans la 1ère moitié du long XXe siècle a bien souvent une impression de flou et d'incertitude. Bricolage et indécision semblent avoir été les deux mauvaises fées qui en France sont penchées sur le berceau de l'invention d'Alexander Graham Bell et ont accompagné ses premiers pas. Contrairement à ce qui se passe en Allemagne notamment où d'emblée dès 1877 le General Postmeister Heinrich von Stephan décide l'équipement téléphonique de la Reichpost, il faut près d'une dizaine d'années aux pouvoirs publics français pour adopter une attitude apparemment claire face à la nouvelle technique.

Il est vrai que, quand en 1878 est présenté pour la première fois le téléphone à Paris à l'occasion de l'Exposition Universelle, l'administration qui en toute logique aurait dû accorder un réel intérêt à l'innovation technique (administration des télégraphes) traverse une période confuse et difficile. Son rattachement à l'administration postale (décret du 27 février 1878) provoque de véritables bouleversements. Jusque-là, l'administration des Télégraphes était rattachée au ministère de l'Intérieur. Quant à l'administration postale, considérée longtemps comme un service fiscal, elle était sous la tutelle du ministère des Finances.

Le 22 décembre 1877 Adolphe Cochery qui réalise la fusion de ces deux entités a été nommé sous-secrétaire d'Etat aux Finances et le 5 février 1879, il devient le premier titulaire du portefeuille des "Postes et Télégraphes". Il le reste jusqu'en 1885.



Adolphe Cochery

Il a fait partie en 1876, des fondateurs d'un titre emblématique de la Petite presse, Le Petit Parisien.

Le 1er mars 1878, il fut nommé, au sein du sous-secrétariat d'Etat aux Finances, directeur du service des Postes et Télégraphes

Un événement majeur se produit en janvier 1879 : Jules Grévy succède au maréchal de Mac Mahon. Son premier gouvernement, présidé par William Waddington, décide la création d'un ministère des Postes et Télégraphes. Il est confié à Adolphe Cochery, républicain de centre gauche et artisan obstiné depuis dix ans de la fusion des Postes et des Télégraphes ; il devient le **premier ministre des P&T**.

C'est à ce poste qu'il fit voter en mars et avril les **Lois sur le télégraphe de 1878** qui permettent de supprimer le monopole d'Etat et de diminuer les taxes sur les télégraphes et les envois postaux de journaux.

Au titre de ses responsabilités sur les postes et télégraphes, il présida le Congrès de l'Union postale à Paris en 1878, fonda le 4 novembre 1878 l'École supérieure de télégraphie (ancêtre de l'actuelle École nationale supérieure des télécommunications) il en attend deux effets de cette sélection :

Le premier est social : si l'origine des candidats est variée, leur avancement dans le service après leur sortie a lieu dans des conditions identiques. Les distinctions d'origine disparaissent définitivement.

Le second effet sera d'enrichir le corps des ingénieurs : « donner à l'État, des fonctionnaires, non seulement au courant de la science actuelle, mais prêts encore à en hâter les progrès ».

En 1879 Cochery, décide de créer une commission d'examen pour tenter de savoir ce que valent vraiment les différents systèmes téléphoniques.

L'arrêté relatif aux autorisations d'établissements de communications téléphoniques est pris le **26 juin 1879** par le ministre ; il autorise les entrepreneurs de l'industrie privée (qualifiés dans le texte de permissionnaires) à construire et à exploiter dans certaines villes des réseaux téléphoniques en fixant ses clauses et conditions. L'expérience a lieu le 5 juillet 1879, dans la salle 25 du bureau central des Télégraphes entre Paris, Versailles, Asnières et Sceaux.

Trois concessions sont accordées, voici le contenu :

« Cet arrêté en substance :

- précise la durée des autorisations concédées à l'industrie privée pour 5 années. Autorisations éventuellement renouvelables.
- précise que l'État peut racheter de plein droit les équipements de l'industrie privée quand il le souhaite, à un prix négocié par les deux parties, ou en cas de désaccord par des experts.
- ajoute que l'exploitation sera soumise au contrôle de l'État : les agents du Service du Télégraphe désignés par le Ministre pourront pénétrer dans les locaux téléphoniques toute heure du jour ou de la nuit pour y exercer le contrôle qu'il appartiendra d'accomplir.
- fixe les conditions, notamment financières d'entrée dans le dispositif, de versement de cautions pour couvrir leur faillite éventuelle, droit d'usage annuel, redevances régulières de l'industrie privée.
- précise que les tarifs et les conditions tarifaires seront fixés par le Ministre des P&T à sa volonté.
- ajoute que les tarifs proposés aux clients devront être les mêmes pour tous (dans le réseau considéré), les tarifs de faveur étant strictement interdits. »

C'est dans ce contexte que se mettent en place les premiers segments de réseau téléphonique en France. Toute occupée, donc, à gérer les difficiles problèmes posés par l'absorption des télégraphes par la Poste, la nouvelle administration n'accorde que fort peu d'intérêt au téléphone.

L'investissement de l'État consenti pour le développement du télégraphe n'aura pas lieu pour le téléphone. Les services sont en pleine réorganisation, le débat entre attribuer des concessions, selon le modèle utilisé par le Second Empire pour développer le chemin de fer, à des opérateurs ou établir un monopole n'est pas tranché. Le ministre Cochery décide de créer une commission d'examen pour évaluer les différents systèmes téléphoniques.

L'arrêté relatif aux autorisations d'établissements de communications téléphoniques est pris le 26 juin 1879 par le ministre ; il autorise les entrepreneurs de l'industrie privée (qualifiés dans le texte de permissionnaires) à construire et à exploiter dans certaines villes des réseaux téléphoniques en fixant ses clauses et conditions

1881 Il assiste au Congrès télégraphique de Londres et est à l'origine de l'Exposition internationale d'Électricité à Paris, 188.

Il préside la première Conférence pour la *protection des câbles sous-marins*.

Petite anecdote : Article lu dans un article du Figaro daté du 21 décembre 1884 qui nous apprend dans quelles circonstances M. Soulerin installa la **première ligne de téléphone dans la capitale en 1878** :

Le téléphone qui alors allait d'une chambre à l'autre dans un appartement, ne pouvait pas grand chose ; il fallait le faire fonctionner à une longue distance pour convaincre les récalcitrants. Le Ministre ne permettait point la pose d'un câble sur la voie publique ; la question était à l'étude, comme on dit. On sait ce que cela signifie le plus souvent, n'est-il pas vrai ? Une question à l'étude, c'est quatre vingt dix neuf fois sur cent un enterrement de première classe pour l'invention qui en est l'objet. Le téléphone Bell, appareil américain, importé par un Français, M. Soulerin, était moins appuyé en haut lieu que ses concurrents. Poussé à bout, cet homme ingénieux fit un véritable coup d'État... Dans la nuit, sans permission préalable, il fit établir un téléphone, partant de la halle aux blés et aboutissant dans la haute rue Richelieu, et, par une ironie audacieuse..., il attacha le poteau conducteur sur l'ancien hôtel des Postes, monument officiel...

Les gardiens de la paix, en voyant les ouvriers affairés sur la toiture de M. Cochery, ne se doutaient de rien ; au petit jour, le téléphone clandestin fonctionnait et M. Cochery fut invité à venir le voir. « Savez-vous que vous venez de commettre un délit ? » s'écria M. Cochery, « et que vous pourriez être arrêté pour avoir établi une ligne télégraphique en dehors de l'État ? ». « Ce soir, j'aurai fait enlever votre téléphone ! »

Mais la première colère passée, M. Cochery se ravisa. Non seulement il ne fit pas enlever le premier fil, mais il existe encore aujourd'hui (en 1884) ...

L'administration des Télégraphes est engagée dans une délicate opération de fusion avec celle des Postes, à la fois jumelle et rivale. D'abord sous-secrétariat d'État, la nouvelle administration devient un ministère à part entière, notamment grâce à l'influence d'Adolphe Cochery.

Cet ancien avocat, républicain « de la veille » et admirateur de Gambetta, est un homme épris de progrès technique. Avant d'être l'un des principaux promoteurs de l'Exposition de 1881,

Cochery est l'homme du télégraphe, tout comme son fils Georges sera celui du téléphone quelques années plus tard.

Nommé sous-secrétaire d'État aux Postes-et-Télégraphes le 20 décembre 1877 32, il donne une impulsion décisive à cette administration, si bien qu'un décret du 5 février 1879, signé de la main du président Jules Grévy, qui est aussi un ami particulier de Cochery, transforme le sous-secrétariat d'État en ministère indépendant. Cochery demeure l'indéracinable ministre des Postes-et-Télégraphes jusqu'à sa démission en 1885.

Vivier de polytechniciens, le jeune ministère correspond, à l'époque Cochery, à une période d'avancées remarquables du réseau télégraphique. Tant qu'il reste à la tête de son administration, le service des Télégraphes est d'ailleurs privilégié par rapport à celui moins innovateur des Postes. Ce choix n'est du reste pas évident à faire admettre, car depuis le début des années 1870, le réseau télégraphique est saturé du fait même de l'engouement croissant du public pour ce mode de communication. Le dilemme se pose alors aux pouvoirs publics entre une limitation de son usage à des besoins précis ou bien son développement généralisé au prix d'investissements onéreux ; autrement dit, soit il reste d'un usage marginal à l'intérêt purement fiscal, soit il devient un instrument de communication démocratique dont il faut engager la nécessaire modernisation, avec le risque éventuel de mettre en crise le service des postes.

Adolphe Cochery, appuyé par une administration dynamique, fournit assez rapidement la réponse, puisqu'il engage un effort sans précédent en faveur de la modernisation du télégraphe, à tel point qu'en décembre 1882 le député Hugot lui reproche de réaliser un programme comparable au plan Freycinet. Dans un rapport du 22 juin 1882, remis au nom de la commission du budget, Charles Baihaut souligne l'effort accompli depuis 1877. Les crédits du budget des Postes-et-Télégraphes ont augmenté de 36,52 % en cinq ans, passant de 90 123 619 francs en 1877 à une estimation de 130 161 266 francs pour 1883 33. Le nombre de bureaux télégraphiques qui était de 4 546 en 1877 s'élèvera à 6 448 en 1883. La longueur totale du réseau est passée de 57 090 kilomètres en 1877 à 73 944 kilomètres en 1881 ; ce chiffre devrait s'élever à 87 020 kilomètres en 1883. La longueur des fils connaît une semblable progression: 150 485 kilomètres en 1877, 211 873 en 1881, 263 830 prévus pour 1883.

En outre, le nouveau système de tarification uniforme au mot, en vigueur depuis le 1er mai 1878, date symbolique de l'ouverture de l'Exposition Universelle, est devenu la norme internationale. Il a notamment été préféré, lors de la conférence de Londres de 1879, au système allemand plus complexe qui décomposait la taxe en une somme fixe et une somme proportionnelle à la longueur de la dépêche. L'adoption générale du système français a été confirmée lors de la conférence de Berlin de 1885. Sur le territoire français, la simplicité et la modicité de la taxe ont été les instruments privilégiés de la démocratisation de l'usage du télégraphe, comme le montre l'évolution du produit depuis 1877. De l'ordre de 141 064 531 francs à cette date, il s'abaisse en 1878 et 1879, suite à la mise en place du nouveau système de tarification, avant de connaître une progression constante jusqu'en 1885 où il atteint 170 724 300 francs.

Les années 1877-1885 auroient d'un indubitable prestige le service des Télégraphes qui a su, d'une part, s'imposer par rapport à son rival des Postes par une modernisation technique sans précédent, d'autre part, doter le territoire d'un réseau moderne et démocratique et, enfin, exercer une influence certaine au sein de l'Union Télégraphique Internationale. Toutes ces raisons expliquent que le téléphone fasse figure d'intrus au moins dans un premier temps. Néanmoins, cette indifférence ne peut se prolonger de manière fictive lorsque cette nouvelle technologie est en passe de montrer sa supériorité. Au même moment, le service des Télégraphes voit sa suprématie remise en cause avec le départ d'Adolphe Cochery en 1885. Dès lors, le téléphone est entrevu par les ingénieurs du télégraphe comme un moyen de reconquérir une domination de plus en plus contestée au sein de leur propre administration. Les rapports parlementaires des années 1882-1884 trouvent désormais un écho chez ces derniers, décidés à obtenir, sur le modèle du télégraphe, la [nationalisation du réseau téléphonique](#). Cette manœuvre est donc purement stratégique et nul n'a une idée précise de la place à attribuer, même dans un avenir proche, au téléphone par rapport à l'ensemble du système de communication français. Le retard durable du réseau téléphonique s'explique en grande partie par le contexte technico-politique de ses origines.

A.Cochery demeura Ministre des Postes & Télégraphes durant 7 années jusqu'au 30 mars 1885, sous 8 gouvernements différents ; septennat unique dans l'existence de ce ministère.

**Chronologie des fonctions gouvernementales
exercées par Adolphe Cochery**

Début	Fin	Fonction	Gouvernement
20 décembre 1877	30 janvier 1879	sous-secrétaire d'État aux Finances	Gouvernement Dufaure V
5 février 1879	21 décembre 1879	ministre des Postes et Télégraphes	Gouvernement Waddington
28 décembre 1879	19 septembre 1880	ministre des Postes et Télégraphes	Gouvernement de Freycinet I
23 septembre 1880	10 novembre 1881	ministre des Postes et Télégraphes	Gouvernement Ferry I
14 novembre 1881	26 janvier 1882	ministre des Postes et Télégraphes	Gouvernement Gambetta
30 janvier 1882	29 juillet 1882	ministre des Postes et Télégraphes	Gouvernement de Freycinet II
7 août 1882	28 janvier 1883	ministre des Postes et Télégraphes	Gouvernement Duclerc
29 janvier 1883	17 février 1883	ministre des Postes et Télégraphes	Gouvernement Fallières
21 février 1883	30 mars 1885	ministre des Postes et Télégraphes	Gouvernement Ferry II

Les Mandats électifs

1871-1900 : **conseiller général du Loiret** (canton de Montargis) et 1877-1900 : **président du Conseil général du Loiret**

Député du Loiret : 1869-1870; 1871-1876 ; 1876-1877 ; 1877-1881 ;1881-1885 1885-1888 (mandat interrompu par son élection au Sénat)

Sénateur du Loiret : 1888-1897 et 1897-1900.

Georges Cochery, né le 20 mars 1855 à Paris et mort le 8 août 1914 dans le 8^e arrondissement de Paris, est un homme politique français. Il est le fils de Louis-Adolphe Cochery, avocat et homme politique, et de Victorine Félicité Marcus.

D député du Loiret en 1885, il fut vice-président de la Chambre et deux fois ministre des Finances en 1896 et 1909



G. Cochery 1900

Il étudie à l'École Polytechnique (promotion 1875), ainsi qu'à l'École libre des sciences politiques.

Georges Cochery est brièvement officier d'artillerie (de 1875 à 1877). Il devient ensuite chef de cabinet de son père, au sous-secrétariat d'État aux finances, puis au ministère des postes et télégraphes jusqu'en 1885.

Il est député du Loiret (circonscription de Pithiviers) de 1885 à 1914 et succède à son père à la présidence du Conseil général du Loiret de 1900 à 1912 puis de 1913 à sa mort.

Dans son rapport à la Chambre des députés à Paris — séance du 28 Mai 1889 — sur le projet de loi concernant le rachat des réseaux téléphoniques privés et l'établissement de réseaux téléphoniques d'intérêt local, l'honorable député, M. George Cochery, donne le tableau comparatif ci-après de la situation des réseaux de l'Etat et de ceux de la Société générale:

VILLES.	Nombre d'habitants par abonné.	
1. Fourmies	123	Etat.
2. Cannes	198	"
3. Reims	243	"
4. Roubaix-Tourcoing	268	"
5. Dunkerque . . .	308	"
6. Troyes	308	"
7. Paris	370	Société.
8. Le Havre . . .	344	"
9. Saint-Quentin . .	396	Etat.
10. Elbeuf	410	"
11. Nancy	468	"
12. Lyon	498	Société.
13. Lille	505	Etat.
14. Bordeaux . . .	512	Société.
15. Alger	619	"
16. Rouen	716	"
17. Calais	793	"
18. Marseille . . .	862	"
19. Saint-Etienne . .	1.057	"
20. Nantes	1.094	"
21. Nice	1.241	Etat.
22. Halluin	1.273	"
23. Amiens	1.396	"
24. Oran	1.472	Société.
25. Caen	1.644	Etat.
26. Boulogne-sur-Mer	1.760	"
27. Armentières . .	1.923	"

Le même rapporteur fait ressortir que le réseau principal de la Société générale, celui de Paris, figure dans ce tableau au septième rang et que les réseaux des centres de population les plus importants, où les distances sont plus grandes, où il règne une plus grande activité et où le téléphone peut rendre par conséquent le plus de services, sont desservis par les Sociétés concessionnaires ; néanmoins, malgré les conditions moins favorables des réseaux de l'Etat, ces derniers ont eu un développement plus intense que les systèmes téléphoniques de la Société. Les résultats obtenus par l'Administration ont été si satisfaisants que le Parlement français a accueilli avec faveur et adopté à une grande majorité, par la loi du 26 Juillet 1889, le rachat des concessions téléphoniques privées.

1889 Chargée d'examiner le projet de loi « portant autorisation de traiter avec les villes pour l'établissement des réseaux téléphoniques d'intérêt local et d'emprunter à la Caisse des dépôts et consignations les sommes nécessaires pour effectuer le rachat des réseaux exploités par la [Société Générale du Téléphone](#) », la commission spéciale réunie à partir du 28 mars 1889 prépare en fait la nationalisation du téléphone.

L'énoncé exprime clairement les intentions du gouvernement. La cheville ouvrière de cette commission est **Georges Cochery**, le fils d'Adolphe Cochery, qui fut le premier ministre des Postes-et-Télégraphes.

Polytechnicien, Georges a démissionné assez rapidement de l'artillerie pour épauler son père au sein de la nouvelle administration.

Député républicain du Loiret depuis 1885, Cochery se distingue en 1889 par un rapport exhaustif sur la question du téléphone depuis son apparition en France et dans le monde. Le texte, déposé deux mois jour pour jour après le début des travaux de la commission, montre la diligence de cette dernière à régler l'affaire avant que n'intervienne le prochain renouvellement de la concession, ainsi que son accord tacite avec les vues gouvernementales.

Les arguments avancés par Georges Cochery sont le modèle même du discours d'ingénieur républicain, attaché à la mystique de l'État.

L'échec futur du téléphone comme la réussite rapide du régime de distribution électrique s'expliquent en dernier ressort par la capacité du législateur à comprendre les attentes de la société à l'égard de ces innovations. Curieusement, il semble, en apparence, que les hommes politiques impliqués à un moment ou à un autre dans le processus législatif conduisant à la nationalisation de 1889 n'aient jamais bien mesuré l'engouement du public pour le téléphone. Celui-ci fut pourtant réel dès l'origine du nouveau moyen de communication comme le montrèrent paradoxalement les difficultés de la SGT et le revirement aussi brutal qu'inquiet de l'administration. Cependant, personne, même Georges Cochery, n'est parvenu à assigner au téléphone une place précise dans un système de communication dominé par l'écrit.

Au fond la nationalisation de 1889 lui a attribué une place par défaut en ne lui procurant pas les moyens financiers de son développement. Pour de nombreuses décennies, le téléphone est ravalé au rang de communication secondaire et locale. La quasi-absence des débats en 1889 en dit long sur l'attitude des parlementaires et, en définitive, sur le décalage entre la représentation nationale et les attentes de la société en ce domaine. L'antagonisme originel entre télégraphe et téléphone a donc été résolu par l'indifférence, l'incompréhension ou la gêne de l'institution législative à l'égard de ce moyen de communication oral, autant de raisons qui peuvent en définitive fournir une réponse à l'interrogation posée par A. Butrica à propos de l'absence de plan Freycinet en matière de télécommunications .

En 1896, il est élu président de la commission des finances de l'Assemblée nationale.

Il exerce la fonction de ministre des Finances à deux reprises : du 29 avril 1896 au 28 juin 1898 dans le gouvernement Méline puis du 24 juillet 1909 au 3 novembre 1910 dans le premier gouvernement Briand.

A Cochery meurt à son domicile, 38 avenue d'Iéna dans le 16e arrondissement de Paris, le 13 octobre 1900. Il est inhumé au cimetière du Père-Lachaise (26e division).

Le Château de Lisledon

Au Moyen Âge, c'était une véritable forteresse. Les reîtres s'y étaient abrités en 1587. Il fut détruit par Henri de Guise. Henri de Birat, écuyer et premier valet de la garde-robe du roi, originaire de Mantoue, en racheta les ruines. Il le fit reconstruire, dans le style Renaissance, entre 1610 et 1626. Lisledon restera dans la famille de Birague jusqu'en 1860. Son arrière petit-fils mourut sur l'échafaud en 1794.

Au XIXe siècle, il a été restauré abusivement par Adolphe Cochery. Puis son fils Georges Cochery en devindra propriétaire.



Les tourelles ont été refaites dans le style troubadour alors en vogue et la tourelle d'escalier a été rajoutée.

Le domaine de Lisledon connaîtra alors plusieurs propriétaires plus intéressés par l'exploitation des bois que par le château lui-même.

Propriété de la commune dès 1977, il est loué pour des séminaires, des expositions et des réceptions diverses. À noter que le bâtiment n'est pas visitable mais que la parc de 7 ha est ouvert au grand public

L'avenue Adolphe Cochery à Montargis

Pour pallier les encombrements des ponts et chaussées, nos édiles envisagèrent vers le début du XVII^{ème} siècle de faire un passage par la porte du Pâtis et les pâtures dépendant de l'abbaye de Saint-Dominique pour gagner le « Grand Chemin de Paris » (Assemblée du 9 mars 1660).

Les choses en restèrent là, mais au début de l'année 1748, les travaux commencèrent. Ils provoquèrent des protestations de la part des commerçants de la Chaussée qui s'estimaient lésés. On peut lire dans les archives de la ville « Délibération du 20 juin 1748 portant déclaration de plusieurs habitants de la Chaussée à propos du tort que leur cause la nouvelle chaussée qui se construit du Pâtis à Saint-Dominique ». Elle s'appela à son origine « Route allant à la Forest », elle partait du gué du Tivoli, à la place Saint-Dominique.

Le 25 février 1901, le buste de G. Cochery fut érigé à l'entrée de l'avenue qui porte son nom, emplacement occupé aujourd'hui par la statue de Mirabeau de Raphaël Diligent

